

	Up ! Enhanced Management	Première édition
	10 Les droits et les devoirs 10.4 Le droit des sociétés	http://www.up-comp.com contact@up-comp.com

Temps	Etape	Action
		<ul style="list-style-type: none"> Médecine du travail.
t ₀ +125 j	Immatriculation.	Elle est délivrée par le Tribunal de commerce . La personne morale est officiellement créée.
t ₀ +125 j	Retrait des fonds.	Avec le certificat du greffier, le directeur général peut retirer les fonds bloqués sur le compte bancaire de l'entreprise.
t ₀ +150 j	Choix du régime d'imposition.	Envoi par le directeur général d'un courrier au centre des impôts.
t ₀ +150 j	Affiliation.	Elle est délivrée par les ASSEDIC .

Tableau 447 – La procédure de création d'une société

Le coût d'immatriculation de la société est de l'ordre de 100 **Euros**, hors souscription au capital. Il est obligatoire d'avoir des justificatifs pour pouvoir les inscrire en tant que frais d'établissement dans les comptes de la sociétés afin que les associés se fassent rembourser.

10.4.4 L'achat et la vente d'une société

10.4.4.1 Le processus d'achat et de vente

a

Le processus d'achat et de vente d'une société ou d'une activité stratégique est le plus souvent le suivant :

- **Signature d'une intention d'achat avec un prix indicatif associé à une clause de dédit.** Cette procédure permet d'avoir accès aux informations non publiques de la cible – comptabilité, documentation des méthodes de travail, etc. –, dans la limite autorisée par les dirigeants de la cible, avec exclusivité d'achat et engagement de confidentialité mutuelle.

&

- **Réalisation d'un audit sur un mois appelé *due diligence*.** Il s'agit d'investiguer :

- **Les principaux contrats.**

Il s'agit de détecter les clauses empoisonnées ou faisant apparaître un risque :

- Les statuts et le pacte d'actionnaires.
- Les baux de location.
- Les actes de propriétés pour les terrains, les bâtiments, les biens.
- Les gages, les garanties et les nantissements accordés ou obtenus.
- Les contrats envers les fournisseurs, les distributeurs, les clients et les employés.
- Les autorisations bancaires en terme de crédit. Crédit syndiqué et autorisation de découvert.
- Les investissements à prévoir.

M

Certains contrats ont pu être signés avec une clause **intuiti personnae** ou de rupture dès lors qu'il y a un changement d'actionnaires.

- **La situation financière, qui est déclarée conforme à la réalité.** De plus, elle ne doit pas s'être dégradée depuis le dernier arrêté.
 - La valeur des biens et des équipements est conforme à la valeur comptable.
 - La valeur des stocks est conforme à la valeur comptable.
 - Le compte clients ne s'est pas dégradé au travers de la balance âgée.